



## ***La lettre de la sénatrice***

*Lundi 22 décembre 2025  
Lettre d'information bimensuelle n°89*

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es)

Alors que l'année touche à sa fin, le Parlement est confronté à une situation institutionnelle et budgétaire exceptionnelle. Faute de compromis entre députés et sénateurs sur le projet de loi de finances pour 2026, l'adoption d'un budget avant le 31 décembre est devenue impossible. Comme en 2024, l'exécutif devra donc recourir à une loi de finances spéciale afin d'assurer la continuité de l'État et des services publics. Ce mécanisme, rarement utilisé, trois fois seulement en un peu plus de quarante ans, n'est ni un choix politique ni une solution durable. Il s'agit d'un texte de secours, bref et strictement encadré, permettant de reconduire les impôts existants, d'autoriser l'État à emprunter et d'assurer, par décret, la reconduction des crédits indispensables au fonctionnement des politiques publiques. Une « rustine budgétaire », qui garantit le service minimum mais ne permet aucune adaptation aux réalités économiques, sociales ou internationales. Notre pays a besoin d'un budget voté, débattu, assumé, au service de l'intérêt général.

Dans le même temps, la France traverse une crise agricole profonde. Ces dernières semaines, la colère des agriculteurs s'est exprimée avec force. Même si des appels à une trêve de Noël ont été entendus et que de nombreux blocages devraient être levés pour permettre à chacun de se retrouver en famille, rien n'est réglé sur le fond. Rémunération insuffisante, normes excessives, concurrence déloyale, accords commerciaux contestés, détresse humaine et sociale : le malaise est ancien et structurel. Je veux redire ici mon soutien plein et entier à nos agriculteurs. Leur mobilisation est légitime. Les images de ces derniers jours ont révélé deux mondes qui peinent à se comprendre, alors qu'ils

devraient se parler et se respecter.

À l'approche de Noël, je souhaite que cette période permette l'apaisement et la réflexion. Que ces jours offrent à chacune et chacun un moment de répit, de chaleur humaine et d'espérance, malgré les incertitudes et les tensions.

Je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères de belles fêtes de fin d'année. Puissent-elles être l'occasion de se retrouver, de se ressourcer, et de préparer collectivement une année nouvelle plus juste, plus solidaire et plus fraternelle.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Très chaleureusement,

**Marie-Claude VARAILLAS**

**SENAT**

## Projet de loi de finances 2026 : un budget injuste et aggravé par la majorité sénatoriale

*Après près de vingt jours et nuits de débats budgétaires, le Sénat a adopté, le 15 décembre, le projet de loi de finances pour 2026 par 187 voix contre 109. Profondément remanié par la majorité sénatoriale de droite et du centre, il vient d'être mis en échec en commission mixte paritaire.*

Ce budget est l'expression d'une continuité politique assumée : celle de la politique de l'offre menée depuis 2017, durcie et amplifiée par la droite sénatoriale. Loin de répondre aux urgences sociales, territoriales et écologiques, il accentue les déséquilibres existants.

Alors que l'objectif affiché était la réduction du déficit, les choix opérés conduisent à l'effet inverse. La majorité sénatoriale a fait le choix de réduire les recettes de l'État, en accordant 8 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux grandes fortunes, tout en imposant près de 30 milliards d'euros de coupes aux collectivités locales et aux services publics.

Ces orientations se traduisent par des décisions lourdes de conséquences : reconduction du dispositif Dilico à hauteur de 900 millions d'euros, suppression de 4 000 postes d'enseignants, effondrement du Fonds Vert — passé de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 650 millions d'euros en 2026 —, ou encore poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Autant de transferts de charges vers les collectivités et autant de fragilisations pour les services publics de proximité.

### ■ AVEC MON GROUPE NOUS AVONS PORTE :

- **500 propositions sur les deux parties du budget**
- **70 milliards d'euros de recettes possibles**, en mettant le capital à contribution
- **et rappelé que seuls 8 % des Français soutiennent ce budget**

Le rejet en commission mixte paritaire nous conduit vers une loi spéciale dans les prochains jours afin de reconduire les crédits de 2025 dans l'attente d'un nouveau vote dans le courant du 1er trimestre de 2026.

Je reste avec mon groupe CRCE-K pleinement mobilisé pour défendre une autre vision du budget : un budget au service de la justice fiscale, des services publics, des collectivités territoriales et de la transition écologique.



## Budget 2026: zoom sur des amendements soutenus par mon groupe et adoptés

- Collectivités : plus d'autonomie, de justice fiscale et de moyens d'action

*Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, plusieurs amendements que j'ai signés ou cosignés ont été adoptés et renforcent la capacité d'action des collectivités.*

**Redonner de la cohérence à la fiscalité locale :** La dissociation des taux de taxe foncière (TFPB) et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

(THRS) permet aux communes de mener une politique du logement efficace, sans faire peser une hausse injustifiée sur l'ensemble des propriétaires.

**Protéger les dotations et l'investissement local :** La suppression du projet de création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) afin de maintenir la DETR, la DSIL et la DPV dans leur format actuel, garantissant la prévisibilité budgétaire et le respect des besoins locaux. Des ajustements sont également apportés au calcul de l'effort fiscal et aux garanties de DSR, pour éviter des pertes brutales de ressources.

**Agir pour la transition écologique et la gestion des déchets :** La création d'une TGAP "amont" destinée à appliquer le principe pollueur-payeur à l'ensemble des produits, évitant que les coûts de déchets ne reposent uniquement sur les collectivités et des usagers. Le Fonds territorial climat, doté de 200 M€, est rétabli pour soutenir concrètement les projets locaux de transition.

**Ces amendements affirment une priorité : faire confiance aux territoires et leur donner les moyens d'agir face aux défis sociaux, climatiques et démocratiques.**



*Défense d'un amendement de soutien aux agences de l'eau*

#### • **Agriculture :**

*Plusieurs amendements de mon groupe CRCE-K adoptés apportent des réponses directes aux difficultés rencontrées par le monde agricole.*

#### **Sécuriser les éleveurs face aux crises sanitaires**

Le délai permettant de reconstituer un cheptel après un abattage sanitaire est porté de 12 à 24 mois, afin de tenir compte des réalités biologiques et

économiques de l'élevage. Par ailleurs, la participation de l'État à la vaccination contre l'influenza aviaire est sécurisée à 40 %, condition indispensable à la pérennité de la filière avicole.

### **Soutenir la transition et les filières fragilisées**

Le crédit d'impôt agriculture biologique est prolongé jusqu'en 2028 et revalorisé à 6 000 €, pour soutenir des exploitations bio encore sous forte pression. Le budget consacré au pastoralisme et à la lutte contre la préddation est maintenu, afin d'accompagner les éleveurs face à l'extension du loup et de l'ours.

### **Encourager les pratiques collectives et donner des moyens aux chambres consulaires**

Un crédit d'impôt pour la mécanisation collective via les CUMA est créé, corigeant une inégalité fiscale et favorisant la mutualisation. La revalorisation de la taxe affectée aux Chambres d'agriculture leur permet d'assumer leurs nouvelles missions, notamment le futur guichet *France Services Agriculture*.

Ces mesures, certes insuffisantes, participent de la protection de nos agriculteurs pour accompagner la transition et adapter les politiques publiques aux réalités du terrain.



*Défense d'un amendement de soutien aux Chambres consulaires.*

# PLFSS 2026 : un budget adopté, mais toujours loin des besoins sociaux

*Mardi 16 décembre, l'Assemblée nationale a adopté définitivement le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, par 247 voix contre 232, sans recours au 49.3. Si le gouvernement se félicite d'un « compromis responsable », ce texte ne répond ni à l'urgence sociale ni aux besoins structurels de notre système de protection sociale.*

Ce vote permet certes d'éviter un vide budgétaire, mais il ne saurait masquer l'essentiel : la Sécurité sociale reste sous-financée, avec un déficit annoncé de 19,4 milliards d'euros, et les choix opérés continuent de faire peser l'effort sur les assurés.

## Un compromis politique, pas un progrès social

Présenté comme un texte « équilibré », le PLFSS 2026 est avant tout le fruit d'arrangements politiques destinés à éviter une crise institutionnelle.

La suspension de la réforme des retraites, obtenue sous la pression parlementaire et sociale, reste temporaire et ne règle en rien la question du financement pérenne des retraites ni celle du retour à un âge légal juste et universel.

Ce budget entérine surtout une logique déjà connue :

- refus de mettre davantage à contribution les revenus financiers et les grandes entreprises,
- maintien d'une politique d'économies sur la santé,
- transferts de charges vers les assurés et les complémentaires.

## Des mesures qui appellent de sérieuses réserves

Certaines dispositions présentées comme des avancées soulèvent de fortes inquiétudes.

- Arrêts maladie : la limitation de leur durée renforce une approche comptable de la santé, au détriment de la réalité médicale et des conditions de travail dégradées.
- Surtaxe sur les mutuelles : malgré les garde-fous annoncés, tout laisse craindre une hausse des cotisations, pénalisant directement les ménages.
- CSG : augmentation du taux sur certains revenus du capital
- Un reste à charge pour les patients atteints de maladie chroniques, comme le diabète
- L'ONDAM encore insuffisant pour être à la hauteur des besoins de l'hôpital

Si certaines avancées existent – consultation dédiée à la ménopause, meilleure prise en charge de la santé mentale, accompagnement des enfants en situation de handicap –, elles demeurent insuffisantes et fragmentaires, faute de moyens à la hauteur.

Pour le groupe CRCE-K, ce PLFSS illustre une nouvelle fois l'impasse des politiques menées depuis des années :

- on prétend sauver la Sécurité sociale sans s'attaquer aux exonérations massives de cotisations,
- on limite les droits sans sécuriser les recettes,
- on soigne l'urgence sans reconstruire le système.

La Sécurité sociale n'est pas un coût mais un investissement social majeur, au cœur du pacte républicain. Elle mérite un financement juste, reposant sur la solidarité, la contribution des revenus du capital et la création de richesses.

---

## Dermatose nodulaire contagieuse : mon courrier à la ministre

*Depuis plusieurs jours, les agriculteurs et éleveurs de Dordogne et d'autres départements se mobilisent pour défendre la filière élevage, très impactée par la dermatose nodulaire contagieuse. Une crise qui intervient dans un contexte préoccupant pour l'élevage français puisqu'en huit ans notre pays a perdu près d'un million de têtes de bétail et que le MERCOSUR menace notre modèle agricole.*

J'ai relayé leur inquiétude auprès de la ministre et rappeler que les éleveurs demandent simplement à pouvoir travailler et vivre dignement.

Des solutions existent : la vaccination, l'isolement temporaire des animaux malades, l'abattage sélectif et un suivi sanitaire adapté. Il est également possible d'assouplir certaines règles européennes et de renforcer la coopération entre États, tout en garantissant la disponibilité des vaccins et un meilleur soutien pour les éleveurs.

Retrouvez mon courrier ci-dessous :



**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

**SÉNATRICE  
DE  
LA DORDOGNE**  
**VICE-PRÉSIDENTE  
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**  
**MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AU  
DROIT DES FEMMES**  
**CONSEILLÈRE  
DÉPARTEMENTALE**  
**CANTON ISLE MANGIRE**

Madame la ministre,

**Madame Annie GENEVARD**

**Ministre**

Ministère de l'Agriculture

Hôtel de villeroy

78 rue de Varenne

75349 PARIS

*Le 17 décembre 2025,*

Depuis près de six mois, la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), maladie virale animale et non transmissible à l'homme, affecte des troupeaux bovins sur le territoire national. À la mi-décembre, ce sont 110 foyers qui ont été recensés dans neuf départements, entraînant l'abattage de plus de 3 000 bovins.

L'annonce, début décembre, par le Gouvernement, de la mise en œuvre d'abattages préventifs de troupeaux exposés a été un détonateur pour les agriculteurs, inquiets des conséquences sanitaires et économiques. Si le département de la Dordogne n'est pas, à ce jour, directement touché, la menace qui pèse sur les éleveurs alimente une profonde anxiété, tant sur le plan sanitaire qu'économique. En atteste la mobilisation inédite en cours en Dordogne et dans d'autres départements pour le droit à travailler et à vivre de leur travail.

Cette crise survient dans un contexte particulièrement préoccupant pour l'élevage français. En huit ans, notre pays a perdu près d'un million de têtes de bétail, conséquence directe de l'absence de politiques publiques garantissant une juste rémunération des éleveurs et favorisant le renouvellement des générations. La fragilité actuelle de la filière rend d'autant plus lourdes les décisions prises face à la DNC.

La campagne de vaccination annoncée par le Gouvernement, concernant environ un million de bovins, ne suffit pas à rassurer les professionnels. Les pertes économiques directes et indirectes restent importantes, aggravées par la concurrence de la viande importée, des indemnisations jugées insuffisantes et la pression psychologique de voir disparaître les cheptels familiaux.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06

\*  
mc.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85



- 2 -

Face aux conséquences désastreuses de l'abattage total des troupeaux pour les éleveurs directement concernés comme pour l'ensemble de notre agriculture et des territoires ruraux déjà fragilisés, le maintien du seul statut sanitaire « indemne » de DNC ne peut constituer l'unique boussole de l'action publique. D'autant que cette maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine, que les vaccins sont éprouvés et que le taux de guérison dépasse 90 %.

L'expérience conduite dans plusieurs pays montre que la vaccination a contribué de manière décisive à la maîtrise de la dermatose nodulaire contagieuse. D'autres leviers ont également été mobilisés, notamment l'isolement temporaire des animaux atteints, au sein de stratégies sanitaires proportionnées et hybrides combinant vaccination, abattage sélectif, mise en quarantaine et suivi sanitaire des troupeaux, telles que proposées par l'intersyndicale agricole.

Dans ce cadre, il pourrait également être envisagé d'ouvrir des discussions visant à assouplir certaines dispositions de la réglementation européenne, notamment celles relatives à l'exportation d'animaux vaccinés et à renforcer la coopération entre États.

Enfin, nous devons être en capacité de garantir la sécurité de la production et de la distribution des vaccins et d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux sanitaires dans le régime public d'assurance et de gestion des risques agricoles. Ces quelques pistes sont susceptibles d'accompagner et de sécuriser durablement les filières d'élevage.

Convaincue que le dialogue et la recherche de solutions équilibrées permettront de répondre efficacement à cette situation, je reste attentive aux orientations que le Gouvernement entend retenir et vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces propositions.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Marie Claude VARAILLAS

## Crise viticole - j'alerte le gouvernement

Alertée sur les difficultés rencontrées par la filière viticole, j'ai souhaité attirer l'attention du Gouvernement sur une situation particulièrement préoccupante touchant nos viticulteurs, liée à l'abandon de parcelles de vignes récemment liquidées et à la propagation des maladies de la vigne, dans un contexte économique particulièrement tendu.

Retrouvez mon courrier à la Ministre:



Madame Annie GENEVARD  
Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire  
et de la Souveraineté alimentaire

78, rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

*Périgueux, le 13 novembre 2025*

**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE  
  
VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
  
Membre de la délégation au  
DROIT DES FEMMES  
  
CONSEILLÈRE  
DÉPARTEMENTALE  
  
CANTON JUJU MAGNIER

Madame la Ministre,

Je souhaiterais porter à votre attention la situation préoccupante rencontrée par les viticulteurs de ma région face à l'abandon de parcelles de vignes récemment liquidées, dans un contexte déjà particulièrement difficile pour la filière viticole.

En effet, certaines parcelles de vignes, laissées à l'abandon sans avoir été arrachées, deviennent des foyers de propagation du mildiou et d'autres maladies, affectant les exploitations voisines encore en activité. Les viticulteurs en activité subissent directement les conséquences de cette prolifération, qui menace la pérennité de leurs cultures.

La difficulté tient notamment à l'arrachage des parcelles en cours ou en fin de liquidation. Ces dernières, exclues du dispositif de prime d'arrachage prévu par l'Etat, ne peuvent faire l'objet des interventions nécessaires faute de moyens disponibles chez les exploitants.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le secteur viticole traverse une période de forte fragilité, entre les effets du réchauffement climatique et la baisse de la demande sur le marché.

Dans ce contexte, le Gouvernement envisage-t-il la mise en place d'un dispositif permettant le versement de cette prime avant la liquidation des exploitations, afin de prévenir la propagation des maladies et de préserver les parcelles voisines ? Par ailleurs, serait-il envisageable que des mesures d'arrachage, assurées par l'Etat, soient prévues pour les parcelles déjà liquidées ?

Je me tiens à votre entière disposition pour tout échange et je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marie-Claude Varaillas

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

\*  
mc.varailles@sénat.fr - 06 33 36 06 85

## Liberté de la presse : solidarité avec Christophe Gleizes

Ce lundi 15 décembre, nous étions nombreux rassemblés sur le perron du Sénat aux côtés de la famille et des soutiens du journaliste français Christophe Gleizes emprisonné en Algérie et condamné à sept ans de prison pour avoir exercé son métier afin de demander sa libération immédiate.

Collaborateur de So Foot et Society, Christophe Gleizes est détenu depuis le 28 mai 2024. Sa condamnation, confirmée en appel le 3 décembre dernier, est largement jugée injuste et disproportionnée, tant par les organisations de défense de la liberté de la presse que par les autorités françaises.

La mère de Christophe Gleizes a solennellement demandé « la bienveillance et la clémence » du président algérien à travers une requête de grâce présidentielle, aujourd’hui considérée comme la seule issue possible.



---

## **Hommage - Décès de Monsieur Dominique Chansard, Maire de Chalagnac**

Nous étions très nombreux élus et habitants de Chalagnac à la célébration des obsèques de Monsieur Dominique Chansard, Maire de Chalagnac. Élu engagé et profondément attaché à sa commune, il a œuvré avec dévouement au service de l'intérêt général et de ses concitoyens.

J'adresse à sa famille, à ses proches, au Conseil municipal ainsi qu'à l'ensemble des habitants de Chalagnac, mes plus sincères condoléances.

---

## **Ferroviaire – Ne laissons pas fermer nos lignes ferroviaires du quotidien**

À Périgueux, un débat public riche et mobilisateur s'est tenu autour de l'avenir des lignes ferroviaires du quotidien et des ateliers SNCF de Chamiers, en présence de Jérôme Jean, délégué syndical CGT Cheminot et Fred Mellier, conseiller régional. Alors que la Région, contrainte financièrement par l'Etat, envisage de suspendre des travaux d'urgence pouvant conduire à la fermeture de plusieurs lignes, nous avons rappelé l'enjeu majeur que représentent le train pour les territoires ruraux et périurbains, la cohésion territoriale et la transition écologique.

Les échanges ont également mis en lumière la situation préoccupante des ateliers de Chamiers, dotés d'un savoir-faire unique mais menacés par des choix industriels incompréhensibles. Des financements existent : ils doivent servir à renforcer le service public ferroviaire et l'emploi local, pas à les affaiblir.

La mobilisation se poursuit pour protéger et développer nos mobilités du quotidien.



---

**Dernières propositions de loi et de résolution  
du groupe CRCE-K : [ici](#)**

Marie-Claude Varaillas  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varaillas@senat.fr](mailto:mc.varaillas@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varaillas.

[Se désinscrire](#)

